

DECLARATION DU GABON

**A l'occasion de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la
République d'Angola**

(Genève le 30 octobre 2014)

Monsieur le Président,

Le Gabon remercie la délégation angolaise pour la présentation de son rapport national dans le cadre du 2^e cycle de son EPU. La présence de l'Angola à cette Assemblée témoigne de la coopération de ce pays avec les organes des Nations-Unis relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

La visite de Mme Navi PILLAY, alors Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dans ce pays en avril 2013 et l'invitation faite au Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants et au Rapporteur spécial sur le logement convenable s'inscrivent dans cette logique de coopération.

Le Gabon félicite le Gouvernement d'Angola pour les mesures adoptées, tant sur le plan législatif qu'administratif, en faveur de la prévention et de la lutte contre la corruption ainsi que celles concernant la lutte contre la traite des personnes.

Pour terminer, le Gabon voudrait formuler les recommandations suivantes à l'Angola :

- 1)- Finaliser la ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- 2)- Créer et mettre en place une institution nationale des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris.

Je vous remercie.